



GRAPE INNOVATIONS

L'humain à part entière

115 rue Vendôme
69006 LYON

Tél : 04 37 24 04 79
<http://www.grape-innovations-coop.com>

VOTRE FORMATION

Être accueillant.e en LAEP
Pour une écoute et un positionnement adaptés

Document pédagogique

2024

I – UN CADRE D'ACCUEIL A PRÉSERVER

Les objectifs des LAEP sont assez transversaux pour pouvoir se retrouver dans les missions de nombreuses institutions, mais la particularité du L.A.E.P. permet que tout cela s'expérimente d'une façon tout à fait originale et unique en fonction du cadre qui est proposé.

L'anonymat des personnes accueillies est préservé. Seul le prénom, l'âge de l'enfant et le lien avec la personne qui l'accompagne sont demandés.

Ne signifie pas qu'on ne connaît pas le nom de la personne mais que l'on ne garde aucune trace et qu'aucune utilisation ne sera faite de la présence, ou de l'absence, de la personne dans le lieu. (Cf. « Alors ? Est-ce que Mme X elle est venue ? Car je lui avait dit que ça lui ferait du bien ? »

Confidentialité :

Rien n'est transmis à l'extérieur de la présence de la personne dans le lieu pas plus de ce qu'elle y a fait, dit ...

Cf. supervision, ce qui est dit par un accueillant de ce qu'il rencontre, de ce qu'il sait de la famille par ailleurs n'a pas sa place. Le but de ces temps de travail n'est pas de faire le lien afin de mieux comprendre la situation de la famille ou de l'enfant, mais bien de questionner sa pratique d'accueillant au sein du lieu dans telle situation.)

Liberté concernant la fréquentation du lieu : fréquence, durée de présence dans le lieu (tout cela non questionné par l'accueillant) = pas de notion de suivi, tout se passe dans le « ici et maintenant » du L.A.E.P.

Gratuité

Neutralité du lieu, qui préserve de tout prosélytisme et jugement de valeurs.

L'accueillant a une double appartenance : appartenance institutionnelle et appartenance au réseau auquel appartient le LAEP. Dans son rapport à l'autre, l'accueillant doit limiter son intervention institutionnelle par sa déontologie professionnelle et doit respecter la règle de la neutralité. Car seul l'espace de neutralité dégagé des obligations de contrôle social permettra à une parole familiale d'advenir dans un espace social.

Le LAEP n'étant pas un lieu de garde, le parent ne peut s'absenter du lieu sans son enfant.

Différent de : « Vous devez tt le temps être avec votre enfant... (injonction paradoxale avec le "ici vous pouvez souffler" ou avec le trop souvent énoncé "c'est un lieu de séparation")

Nota bene : Un L.A.E.P doit se questionner sur la présence de professionnels durant les temps d'accueil (assistantes maternelles, TISF, etc.).

II - LES FONDEMENTS ÉTHIQUES D'UNE PRATIQUE D'ACCUEIL

Le Droit des usagers fait référence aux droits de l'homme et combine les droits et devoirs dévolus à tout citoyen. Ce n'est ni une mode, ni quelque chose d'accessoire, mais une véritable opportunité pour inventer de nouveaux rapports sociaux. Ils interrogent en profondeur les modalités et la nature de la relation entre professionnels et familles. Transforme le rapport de domination et d'assistance. La famille est alors perçue comme égal à soi et comme un ensemble humain participant à la construction de l'humanité. Aussi reconnaître chacun dans ses compétences, sa différence et sa complémentarité ; accepter nos cultures, nos désirs et nos parcours de vie, c'est reconnaître chacun dans sa différence, c'est reconnaître l'égalité de tous.

Être en relation avec l'autre est une posture bien difficile qui vient interroger la délicate question de la relation à l'autre, de l'être à l'autre. Penser l'éthique c'est penser l'autre, c'est s'interroger en miroir sur ce qui chez l'autre, renvoie à la question de la dignité et du respect de la personne. Le soin, le souci, l'attention... sont autant de notions qui résument un geste vers autrui. Il est question d'un rapport de soin fondateur du rapport à l'autre mais également du rapport à soi à l'origine d'une morale mais aussi d'une politique.

Penser l'éthique c'est rester prudent et penser à la possible négativité de la relation qui confirme la dépendance ou l'inégalité du rapport à l'autre :



L'un saurait, l'autre ne saurait pas,
l'un douterait, l'un souffrirait et l'autre pas ...

Ceci peut être le support d'une mise en dépendance, d'une bienveillance terrible qui infantilise et empêche la relation. C'est cette dissymétrie qui peut devenir pouvoir, ou même abus de pouvoir. Alors que dans une relation d'accueil et/ou d'aide il faut que la compétence se mette au service de l'individu.

III – LES ACCUEILLANTS

A – Des bases communes

Que l'équipe d'accueillants soit constituée de professionnels volontaires ou de professionnels mis à disposition par différentes institutions du champ de l'Enfance et de la Famille et/ou de bénévoles :

- Leur rôle est d'accueillir, d'être à l'écoute de chacun et de favoriser la rencontre et les échanges pour que petits et grands se sentent au mieux au sein du Lieu d'Accueil
- Garant.e.s du cadre d'accueil, ils restent attentifs au respect des personnes présentes ainsi qu'à la non-dégradation des locaux et du matériel mis à disposition.
- Tenus aux règles de confidentialité et de neutralité, les accueillants s'engagent à ne pas divulguer le contenu des échanges qui ont lieu au sein du LAEP. De plus, le principe d'anonymat garanti aux personnes accueillies que leur présence dans le lieu ne sera pas évoquée en dehors des temps d'accueil.

B - Un positionnement spécifique

Être accueillant implique une aptitude à se décaler de sa pratique et de son champ d'intervention habituel pour occuper une nouvelle fonction et une nouvelle posture professionnelle. Les outils de l'accueillant sont sollicités pour se mettre au service de l'autre, enfant et adulte, au sein d'un cadre d'accueil dont il garantit la bienveillance. Cela demande une capacité de mise à distance et de prise de recul pour opter pour une attitude discrète et compréhensive. Il s'agit ainsi de sortir d'une posture d'observation ou de transmission d'un savoir pour opter pour une position qui permet "le faire ensemble" et de partager des expériences entre enfants et adultes, sans volonté de transformer ou d'éduquer l'autre dans une tentation assimilatrice et normalisatrice. Pour ce faire, l'accueillant doit être en questionnement permanent, être inventif et créatif afin de s'adapter aux familles et ne pas pérenniser la concurrence entre la famille et l'Institution sociale.

Ainsi, concernant les règles, il ne s'agit pas de sommer les parents d'abandonner leurs pratiques familiales et culturelles, pour adopter celles qui ont cours au sein des diverses institutions, mais de faire confiance au processus d'identifications et à la dynamique du groupe et à ses ressources pour accompagner les évolutions.

III – UN LIEU AU SERVICE DES PARENTALITÉS

A - Définition du concept de parentalité

Le concept de parentalité est neutre et englobe le père, la mère ainsi que toute personne exerçant un rôle parental. Devenir parent est un processus et cette simple idée rompt avec celle d'instinct maternel ou paternel et prend en compte que l'on ne naît pas parent mais qu'on le devient.

Cette dynamique peut être différente pour le même parent pour chaque nouvel enfant. Elle se construit progressivement en appui sur un ensemble de processus qui entrent en étroite résonance. Ainsi, pour Catherine SELLENET « La parentalité est un ensemble de droits et de devoirs, des réaménagements psychiques et des affects, des pratiques de soins et d'éducation, mis en œuvre pour un enfant par son parent (de droit ou électif) indifféremment de la configuration familiale choisie (ou subie) »¹.

Le pédopsychiatre, psychanalyste Didier HOUZEL distingue trois axes qui composent la parentalité :

¹ Maîtresse de conférences en psychologie-sociologie. Nantes. Chercheuse au GREF, Paris X Nanterre.

L'expérience de la parentalité

« Par l'expérience de la parentalité, nous entendons l'expérience subjective de ceux qui sont chargés des fonctions parentales. C'est le niveau d'analyse qui correspond à l'expérience affective et imaginaire de tout individu impliqué dans un processus de parentification. Les ramifications de cette expérience sont très nombreuses et impliquent des mécanismes conscients, mais aussi inconscients. C'est le niveau auquel peuvent s'analyser les fantasmes conscients ou inconscients des parents concernant leur enfant, leur conjoint, eux-mêmes en tant que parents, les représentations qu'ils se font de leurs propres parents, etc. C'est aussi là que se joue la relation affective et imaginaire de chaque parent avec son enfant, qui implique des confrontations complexes entre plusieurs niveaux de représentations : enfant fantasmatique, enfant imaginaire, enfant réel. »²

L'expérience de la parentalité renvoie aux dimensions subjective consciente et inconsciente que fait vivre le fait de devenir parent et de remplir les rôles parentaux (vécu, émotions, représentations, transformations psychologiques que les parents connaissent lorsque l'enfant est attendu ou non, naît, grandi, part...). Quels sont les facteurs psychiques qui, malgré les contraintes que cela entraîne, poussent les hommes et les femmes à désirer des enfants ? Quels sont les processus psychiques qui se déroulent chez un individu qui devient père ou mère ?

Lorsque que l'on travaille avec des parents, lorsqu'on les accueille, lorsqu'on leur parle... on ne peut pas ignorer ce processus de construction dynamique qui se poursuit tout au long de la vie et s'ajuste à l'évolution de la personnalité du parent, à chaque enfant et à son groupe d'appartenance.

La pratique de la parentalité

La pratique de la parentalité concerne les actes ou les tâches concrètes de la vie quotidienne, objectivement observables, qui incombent à chacun des parents. C'est le domaine des soins physiques et psychiques, des pratiques éducatives, des interactions comportementales, des soins, ... que les parents ont à remplir auprès de l'enfant. Ces différentes pratiques éducatives ne sont pas universelles, elles sont des objets de culture et sont souvent inventives, inattendues et parfois déconcertantes.

Chaque fois qu'un enfant est séparé de ses parents, ces pratiques sont déléguées partiellement à d'autres adultes (professionnels, membres de la famille, amis...).

L'exercice de la parentalité

Se réfère aux aspects juridiques (les droits et devoirs des parents vis-à-vis de leur enfant) et symbolique (les normes socialement attendues et valorisées par un groupe social).

Chaque société a une définition précise des liens de parenté qui désigne la place de chaque individu dans la société conçue comme un ensemble organisé. Les liens de parenté constituent un ensemble généalogique auquel appartient chaque membre et qui est régi par des règles de transmission. C'est un ensemble structuré par des liens complexes d'appartenance (ou affiliation), de filiation et d'alliance. Les règles qui régissent cet ensemble impliquent des droits et des devoirs dévolus à chacun de ses membres. Au mieux, elles leur ouvrent et leur garantissent des espaces de développement et de liberté, mais toujours au prix de certaines restrictions, de certaines contraintes. Chaque parent assume donc une fonction qui lui est reconnue et assignée au sein d'un groupe et doit répondre de ses actes ainsi que de ceux des personnes à l'égard desquelles on il a des devoirs et des obligations.

Ces trois composantes sont étroitement articulées, par exemple, le croisement de la pratique avec l'expérience de la parentalité montre que c'est par les interactions entre l'enfant et son parent que se construit l'attachement, un des fondements de la parentalité psychique.

Largement influencées par les contextes affectif, familial, social, économique, culturel, juridique et institutionnel, elles sont en interaction dynamique permanente : la modification de l'une entraîne le réajustement des autres.

B - Les notions d'accompagnement et de soutien à la fonction parentale

Les pratiques de soutien ou d'accompagnement nécessitent de s'interroger sur la façon dont les parents eux-mêmes définissent et vivent leur rôle.

L'accompagnement désigne l'acte de se joindre à quelqu'un pour faire un parcours en commun sur un temps donné pour aller où il va. Cela suppose d'être présent et de se mettre au rythme de la

² HOUZEL Didier (sous dir.), *Les Enjeux de la parentalité*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 1999, p115-116.



personne, en ajustant l'accompagnement en prenant en compte des rôles et des positionnements différents. Il s'agit pour le professionnel de permettre une mise à distance et une objectivation de la situation afin de proposer l'accompagnement le plus ajusté, éclairé et dicté par des valeurs éthiques et sociales appelées à co-exister avec celle du parent.

Le soutien

Le terme de soutien à la parentalité fait l'objet d'un large usage et soulève de grandes crispations. Cette posture implique une autre pratique puisqu'il évoque l'idée d'étayage afin de maintenir l'autre dans une position de stabilité et d'équilibre afin d'empêcher qu'il ne tombe ou s'affaisse.

Il appartient aux professionnels de proposer aux parents **de les accompagner dans l'exercice et la pratique de leur parentalité** et, le cas échéant, de **les soutenir face à des difficultés** qu'ils pourraient rencontrer, suite aux changements engendrés par la venue d'un enfant.

Points de vigilance :

Qui peut être accompagné et/ou soutenu, quand, par qui et de quelle façon ?

Savoir que les difficultés exprimées ou ressenties par les parents ne sont pas forcément celles repérées par les professionnels. Sont-elles d'ordre sociales, économiques, éducatives, relationnelles, affectives...? Quel est le point de vue des intéressés sur cette question ?

Si les personnes vivant des situations de précarité rencontrent des difficultés plus grandes dans l'exercice de leur parentalité, c'est en raison des conditions de vie difficiles. Faire face au quotidien (se nourrir, se loger, se chauffer) mobilise une grande partie de leur énergie, il n'en demeure pas moins qu'elles sont, et restent, largement mobilisées par le bien être de leur enfant.

Les actions et les propos à destination des, et sur les familles peuvent renforcer ou fragiliser le processus maturatif de la personnalité du parent.

Le soutien à la parentalité s'inscrit dans une approche globale développée par les pouvoirs publics pour apporter à chaque parent l'accompagnement dont il a besoin, au moment où il en a besoin, sans stigmatisation et dans le respect de ses compétences, afin qu'il puisse exercer pleinement sa fonction de parent et qu'il se vive au mieux parent de son enfant.

Rappelons-nous que au sein d'un L.A.E.P les notions qui font partie du vocabulaire des accueillants (parentalité, socialisation, autonomie, séparation, affiliation...) parlent tous d'un processus de construction dynamique qui continue tout au long de la vie et qui font ainsi allusion à un sujet actif, qu'il soit enfant ou adulte. Pas plus que la prévention ne cible des publics ou des personnes en particuliers, les processus psychiques ne se décrètent pas. Le risque toujours est de figer l'individu dans un modèle conceptuel qui progressivement anéantit le sujet.

C - Les fondements d'une communication au quotidien avec les familles

La notion de famille compétente ne signifie pas que cette famille sait tout faire mais qu'elle a des compétences. Elles en ont toutes, mais soit elles ne savent pas les utiliser actuellement, soit elles ne savent pas qu'elles en ont, soit qu'elles sont empêchées de les utiliser, soit elles s'empêchent elles-mêmes de les utiliser pour différentes raisons.

Si une famille est compétente et responsable (au sens qu'elle a des responsabilités et est capable de les prendre) et se trouve pourtant parfois confrontée à des difficultés qu'elle ne peut arriver à résoudre, c'est qu'elle ne dispose pas toujours de l'information nécessaire pour fonctionner de manière satisfaisante.

Le rôle de l'intervenant n'est plus de conseiller la famille, d'identifier ce qui ne va pas pour elle, mais au contraire de travailler à aider la famille à retrouver ou à découvrir ce qu'elle sait, à réinventer les solutions, à résoudre ses problèmes, par une circularité de l'information.



Collaborer avec les familles, c'est travailler ensemble avec nos compétences, nos valeurs, nos responsabilités respectives et aussi nos insuffisances, en sachant qu'il n'y a pas de vérité en éducation mais seulement un processus d'essais et erreurs dans lequel on peut cheminer et grandir.

Remplacer le « vous » par le « je », on parle alors de ses propres émotions et l'on se met dans la situation de dire quelque chose qui nous concerne avant de concerner l'autre, on accepte de se livrer et éventuellement d'être vulnérable.

Exemple : Remplacer : « vous ne vous occupez pas assez de votre fils » par « je suis touché quand je vois combien votre fils a besoin de vous ». Le sens fondamental est le même, mais lorsqu'on parle de « vous », on se met dans la position supérieure de quelqu'un qui sait et qui a le droit de juger.

Abandonner les notions de résistance, de manque de collaboration, de non motivation pour les familles.

La mission de l'accueillant n'est pas de transformer le parent mais de mettre en place un environnement qui va permettre son évolution s'il le souhaite : c'est le lieu et non le professionnel qui va permettre cette évolution.

Vouloir reconnaître les parents dans leur rôle, c'est accepter de remettre en question ses certitudes professionnelles pour découvrir comment font les parents.

IV – CARL ROGERS³ ET SON APPROCHE HUMANISTE CENTRÉE SUR LA PERSONNE

- Accueil et réceptivité afin de ne pas mettre les familles dans l'obligation de répondre ou de réagir
- Être centré sur ce qui est vécu par le sujet et non sur les faits qu'il évoque, c'est-à-dire que la manière dont il éprouve les choses, les gens, les événements...
- S'intéresser à la personne, et non au problème lui-même qui ne peut être cerné que d'un point de vue objectif. Toute difficulté exprimée est vécue d'une certaine façon par quelqu'un et à un sens particulier pour lui.
- Respecter chaque personne en lui manifestant une considération réelle, non plaquée et uniformisée, qui respecte sa façon de voir, de vivre ou de comprendre les choses

³ (1902-1987), Psychologue nord-américain qui a principalement œuvré dans les champs de la psychologie clinique, de la relation d'aide (*counseling*) et de l'éducation.